



NATIONS
UNIES



CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(3)/CST/5
19 juillet 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Troisième session
Récife, 16-18 novembre 1999
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANES EFFECTUANT DES TRAVAUX
SEMBLABLES À CEUX QUI SONT ENVISAGÉS POUR LE COMITÉ
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. COMITÉS ET GROUPES SCIENTIFIQUES	4	2
III. ORGANISATIONS INTERNATIONALES	5	2
IV. ORGANISATIONS RÉGIONALES	6	5
V. ORGANISATIONS SOUS-RÉGIONALES	7	5
VI. ORGANISATIONS NATIONALES	8	6
VII. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	9	10

Annexe

Descriptifs succincts des organes scientifiques et techniques pertinents	11
---	----

I. INTRODUCTION

1. À sa première session, la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification a, par sa décision 21/COP.1, demandé au secrétariat de faire la synthèse des informations figurant dans ses deux précédents rapports sur les activités d'autres organes effectuant des travaux semblables à ceux qui sont envisagés pour le Comité de la science et de la technologie. Lesdits rapports sont publiés sous les cotes A/AC.241/67 et ICCD/COP(1)/CST/4.
2. Dans sa décision 15/COP.2, la Conférence des Parties :
 - a) a invité les gouvernements à mettre à jour les informations présentées dans ce rapport en communiquant par écrit au secrétariat, au plus tard le 30 mai 1999, les noms des organisations - nationales, sous-régionales, régionales ou internationales - à ajouter à la liste ainsi que les renseignements pertinents correspondants;
 - b) a demandé au secrétariat de mettre à jour les informations sur les secteurs offrant des possibilités de coopération entre la Convention et les autres conventions et organisations énumérées dans l'annexe du même document.
3. Le secrétariat a reçu une communication supplémentaire émanant de la Jordanie. Le présent document constitue le rapport de synthèse, complété conformément à la demande de la Conférence des Parties.

II. COMITÉS ET GROUPES SCIENTIFIQUES

4. On trouvera en annexe une description des principaux organes comparables au CST qui relèvent de plusieurs conventions et organisations portant sur l'environnement et étroitement liés à la Convention sur la lutte contre la désertification.

III. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

5. Les organisations internationales ci-après ont indiqué les domaines d'activité dans lesquels une coopération à long terme pourrait être envisagée avec le CST :
 - a) *Commonwealth Agricultural Bureaux (CAB International)* : exploitation d'une base de données pertinente concernant les sols et les cultures qui s'adaptent à des conditions d'aridité; maladies et situation sanitaire dans les zones arides, en particulier dans le cadre des nouveaux systèmes de gestion des cultures;
 - b) *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)* : rassemblement, traitement et interprétation de données météorologiques sur l'Afrique recueillies par satellite; élaboration de normes de surveillance continue du couvert végétal et des modifications de l'utilisation des sols; utilisation accrue d'arbres fourragers;
 - c) *Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT)* : adoption de dispositions visant à assurer la comparabilité entre les activités de recherche menées dans le cadre de l'Initiative sur les confins désertiques de l'ICRISAT et les programmes

d'action relevant de la Convention; évaluation des pratiques traditionnelles et locales de gestion des sols, de l'eau, des nutriments, de la végétation et de l'élevage; inventaire des obstacles socioéconomiques à l'amélioration des méthodes de gestion; mise au point de techniques de gestion intégrée plus perfectionnées propres à permettre d'accroître la productivité des récoltes, des arbres et des animaux; facilitation de la mise en réseau des organismes et organes s'occupant de désertification;

d) *Fonds international de développement agricole (FIDA)* : constitution de réseaux de recherche concertée pour les exploitants agricoles démunis; action visant à promouvoir la mise au point de technologies fondées sur la demande et de systèmes de diffusion de ces technologies; mise en place de systèmes participatifs pour surveiller la gestion des ressources communautaires ainsi que la gestion à petite échelle des sols et de l'eau;

e) *Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), successeur du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF)* : commerce et environnement en ce qui concerne les produits et services forestiers; transfert de technologies et besoins financiers; programmes forestiers nationaux; connaissances de base; remise en état des écosystèmes forestiers dans les zones arides et semi-arides; critères et indicateurs; évaluation des forêts;

f) *Institut international des ressources phytogénétiques* : structure de la diversité génétique des espèces fourragères sauvages; conservation *in situ* dans la région du Sahel pour observer l'évolution de la végétation; stratégies de conservation et d'utilisation *in situ* des ressources phytogénétiques dans les régions d'Afrique exposées à la désertification; préservation *in situ* de la biodiversité agricole;

g) *Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)* : participation du Club du Sahel aux échanges d'informations entre organisations régionales et sous-régionales africaines ainsi qu'aux activités de groupes de travail sur les indicateurs, l'évaluation des impacts et les aspects financiers; mise en place, en Afrique, de systèmes d'information intégrés faisant appel aux nouvelles technologies de l'information (en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel et l'UNITAR);

h) *Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)* : mise en place de systèmes d'information intégrés et utilisation des nouvelles technologies de l'information en Afrique; mise en réseau des centres de liaison nationaux et sous-régionaux de la Convention en Afrique; conservation des sols et de l'eau, régimes fonciers, partage des ressources en eau; établissement d'inventaires des organisations nationales qui s'intéressent à la lutte contre la désertification;

i) *Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)* : élaboration de formules novatrices pour le renforcement des moyens technologiques et organisation de courants de technologie pour une gestion intégrée des terres arides, en particulier dans le cadre de la collaboration de la CNUCED avec le Conseil économique et social de l'ONU et la Commission de la science et de la technique au service du développement;

j) *Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)* : mise au point d'indicateurs concernant notamment le processus d'exécution des programmes prévus dans la Convention; mise au point de méthodes d'évaluation

du degré de désertification au niveau national; promotion d'innovations pour la gestion de l'eau dans les zones arides à l'intention des agriculteurs; mise au point de nouvelles techniques pour prévenir la sécheresse et l'atténuer; étude de la contribution des terres arides à l'économie nationale ainsi que des liens entre l'urbanisation et la désertification; création de réseaux entre les acteurs concernés;

k) *Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)* : mise en réseau d'organismes, d'organes et d'institutions dans le cadre du rôle dévolu à la Commission en tant que secrétariat du Réseau régional de centres de recherche et de formation pour la lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique (REDESAP);

l) *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)* : renforcement des capacités, formation et élaboration, dans le cadre de l'éducation écologique, de matériel didactique sur la désertification et la sécheresse; étude de repères et d'indicateurs; surveillance de l'environnement grâce à l'élaboration d'inventaires d'espèces végétales et animales sur des sites choisis, par l'intermédiaire du Réseau mondial de réserves de biosphère et en coopération avec le Programme Diversitas (coparrainé par l'UNESCO et le Conseil international des unions scientifiques (CIUS)); ethnobotanique et connaissances traditionnelles; aspects scientifiques et techniques des volets relatifs à la désertification du Programme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère (MAB) et du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO; évaluation et gestion des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides; promotion de l'énergie solaire et des sources d'énergie renouvelable dans le cadre du Programme solaire mondial 1996-2005;

m) *Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)* : élaboration de méthodes d'évaluation de la désertification et d'indicateurs de la qualité des terres; fusion des connaissances scientifiques traditionnelles et modernes en vue de l'utilisation durable des ressources des terres arides; création de réseaux aux fins de l'échange d'informations; évaluation des effets des changements climatiques dans les zones arides et des mesures à prendre pour y faire face; études diagnostiques et recherche sur les masses d'eau transfrontières;

n) *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)* : fourniture d'énergie et mesures d'économies d'énergie dans les camps de réfugiés installés dans des zones désertifiées;

o) *Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)* : organisation au niveau local de programmes de formation concernant les aspects scientifiques et techniques de la Convention; élaboration en Afrique de systèmes d'information intégrés faisant appel aux nouvelles technologies de l'information; mise en réseau des centres de liaison nationaux de la Convention et des organisations sous-régionales en Afrique;

p) *Organisation mondiale de la santé (OMS)* : étude des répercussions de la désertification et de la sécheresse sur la santé, en particulier sous l'angle des migrations et de la qualité de l'eau dans les zones désertifiées ou arides.

IV. ORGANISATIONS RÉGIONALES

6. Les organisations régionales ci-après ont indiqué les domaines d'activité dans lesquels une coopération pourrait être envisagée :

a) *Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches* : bases de données sur les ressources en eau, les sols, les plantes, les animaux et la climatologie; mise au point de variétés de blé et d'orge à haut rendement, xérophiles et pouvant résister aux maladies; constitution de pools géniques d'arbres fruitiers xérophiles; établissement de banques de gènes pour la collecte de souches importantes d'ovins et de caprins;

b) *Organisation arabe pour le développement agricole* : technologies destinées à améliorer le rendement de l'agriculture pluviale dans les pays arabes; évaluation des ressources forestières; ceintures vertes pour lutter contre la désertification et la progression du désert dans la région arabe; ressources en pâturage dans la région arabe; techniques de gestion des ressources foncières et des ressources en eau, de remise en état des terres et de récupération de l'eau; inventaires des ressources naturelles à l'aide de bases de données normalisées à référence géographique;

c) *Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE)* : enquêtes qualitatives et quantitatives sur les ressources en eau douce; technologie peu onéreuse de protection des eaux; gestion conjointe à l'échelle des bassins des ressources en eau transfrontières; transferts réalisables de techniques de protection des sols;

d) *Action concertée sur la désertification dans la zone méditerranéenne (selon une communication émanant d'un gouvernement)* : inventaire des programmes de recherche sur la désertification; analyse des travaux sur la désertification menés dans le cadre de différents programmes de recherche financés par l'Union européenne;

e) *Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection* : recherche, formation et fourniture d'informations sur les ressources naturelles et de données sur l'environnement à l'aide de techniques telles que les levés, la cartographie, la télédétection et les systèmes d'information géographiques.

V. ORGANISATIONS SOUS-RÉGIONALES

7. À l'instar des organisations régionales, les organisations sous-régionales ci-après ont indiqué les domaines d'activité dans lesquels une coopération pourrait être envisagée :

a) *Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)* : collecte et analyse de données biophysiques et socioéconomiques aux fins de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles; transfert de connaissances et techniques météorologiques aux instances nationales et aux centres de production nationaux;

b) *Institut du Sahel (INSAH) du CILSS* : options en matière de développement de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles dans le Sahel; recherche technique et scientifique dans la sous-région dont s'occupe le CILSS; inventaire et évaluation des instituts et organismes de recherche des pays membres du CILSS; indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis dans l'application de la Convention; promotion d'une coopération régionale et sous-régionale en matière de recherche-développement;

c) *Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)/Southern African Center for Cooperation In Agricultural Research and Training (SACCAR)* : amélioration du sorgho, du millet et des légumineuses à grains; recherche sur la gestion des sols et de l'eau; recherche en agroforesterie; mise au point d'un système national de gestion des ressources génétiques végétales.

VI. ORGANISATIONS NATIONALES

8. Les pays ci-après ont communiqué des informations sur les organisations nationales dont les activités ont un rapport avec celles du CST :

a) *Égypte* :

- *Centre de recherche agricole* : amélioration des techniques et des services en faveur des agriculteurs; organisation, promotion, coordination et examen des activités de recherche et des priorités dans le domaine agricole; planification et mise en oeuvre de programmes de vulgarisation;
- *Université d'Alexandrie* : recommandations relatives à la collecte, à l'analyse et à l'échange de données et d'informations sur la désertification; recommandations relatives à la promotion des travaux de recherche concertés et multidisciplinaires sur la lutte contre la désertification;
- *Université du Caire* : sensibilisation aux menaces que peuvent faire peser la sécheresse et la désertification; travaux de recherche multidisciplinaires sur la désertification; avis sur la structure organisationnelle des programmes nationaux de lutte contre la désertification;
- *Centre de recherche sur le désert* : orientation des travaux de recherche ainsi que collecte et analyse des informations sur la conservation et la mise en valeur des terres et des ressources en eau;
- *Agence égyptienne de l'environnement* : identification et utilisation des technologies adaptables pour lutter contre la désertification sur les terres de cultures pluviales et de parcours; évaluation et mise en valeur des connaissances traditionnelles pour favoriser le développement local;

- *Service national de la télédétection* : information sur les terres et les potentialités qu'elles offrent; observation de l'évolution des terres due à différents modes de cultures et à d'autres usages; activités relatives aux signaux d'alerte rapide concernant la sécheresse et le mouvement des dunes de sable;
- *Centre national de recherche hydrographique* : études techniques et appliquées sur les mesures générales d'irrigation et de drainage; évaluation des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines en vue d'une exploitation rationnelle et rentable;
- *Centre national de recherche* : promotion des travaux de recherche, en particulier dans les domaines des techniques agricoles et de la sécurité alimentaire; collecte d'informations, travaux d'analyse et d'évaluation et communication de données sur l'impact de l'évolution de la science et de la technique en ce qui concerne la désertification;
- *Université d'El Zagazig* : observation de l'évolution des terres, des ressources en eau et de la végétation au regard des processus de dégradation; examen des aspects sociaux, scientifiques et techniques ainsi que de la faisabilité des travaux de recherche sur la lutte contre la désertification;

b) *Israël* :

- *Blaustein Institute for Desert Research (BIDR) de l'Université Ben-Gourion* : travaux de recherche sur les ressources en eau des milieux arides et leur exploitation optimale; utilisation d'eau saumâtre et traitement biologique des eaux usées; dessalement des eaux marginales; questions relatives aux écosystèmes désertiques, notamment l'adaptation physiologique des animaux aux conditions du désert, les stratégies de survie, l'écologie des populations, l'écologie végétale, l'interaction entre les animaux et les végétaux, l'interaction entre les milieux animal et végétal et les effets des changements climatiques à l'échelle mondiale sur la diversité biologique; changements d'ordre social et culturel nécessaires dans le mode de vie et les traditions des populations du désert dans les pays en développement; architecture tenant compte du climat pour la conception de l'habitat humain dans les déserts; mise au point de matériaux de construction respectueux de l'environnement et caractérisés par des procédés de production consommant peu d'énergie; planification régionale appliquée au développement des communautés dans le désert; travaux sur une production agricole intensive et durable dans les régions arides; introduction d'espèces végétales adaptées à la culture dans le désert; aspects agronomiques des cultures dans les régions arides irriguées au moyen des eaux de ruissellement; agriculture sur les dunes des déserts et irrigation au moyen d'eau saline; accroissement des moyens de subsistance des habitants des déserts grâce à l'élevage;

c) *Japon :*

- *Sous-Comité de la désertification, Comité de planification de la recherche sur l'environnement mondial, Agence japonaise de l'environnement :* gestion et contrôle des programmes de recherche sur la lutte contre la désertification dans le monde;
- *Comité d'enquête et d'étude sur la désertification, Dégradation des terres, Agence japonaise de l'environnement :* inventaire des connaissances traditionnelles sur la désertification, en vue d'appuyer les activités du CST;

d) *Jordanie :*

- *Ministère de l'eau et de l'irrigation, Autorité de la vallée du Jourdain :* a pour but de mettre en valeur les ressources en eau de la vallée ainsi que de planifier et de développer le tourisme, la construction et le réseau routier;
- *Centre national de recherche et de technologie agricoles (NCARTT) :* ses objectifs sont d'appliquer les résultats de la recherche agronomique pour augmenter la production agricole (agriculture et élevage) et conserver les ressources agricoles naturelles en les utilisant au mieux et en préservant l'équilibre géologique;
- *Conseil supérieur de la science et de la technologie :* le Conseil est notamment chargé d'entériner la politique générale de la Jordanie dans le domaine scientifique et technologique, d'élaborer des stratégies, d'apporter un appui des institutions et de nouer des liens de coopération en matière de recherche scientifique et technologique;
- *Société royale pour la conservation de la nature :* ses objectifs sont de protéger la nature, l'environnement et les sites archéologiques. Elle crée des réserves naturelles, des parcs nationaux et des réserves de chasse. Elle coopère avec le Ministère de l'éducation pour organiser une éducation écologique et des cours sur la conservation dans les écoles;
- *Département de l'environnement au Ministère des affaires municipales et rurales et de l'environnement :* ses objectifs sont de protéger l'environnement et d'en améliorer les différents éléments ainsi que de contrôler l'application de cette politique en coopération avec les autorités concernées;
- *Ministère de l'agriculture :* mène diverses activités dans son domaine de compétence (préparation de textes de lois, consultations, élaboration de mesures d'amélioration de l'agriculture, publication de directives);
- *Fonds de la Reine Alia (QAF) :* organisation non gouvernementale à but non lucratif qui s'occupe essentiellement d'aider les gens à améliorer leur vie et à subvenir à leurs propres besoins;

- *Organisation de coopération* : a pour but d'améliorer la coopération entre ses membres pour améliorer leur situation économique conformément à la législation jordanienne;
 - *Fondation Noor Al-Hussein* : organisation non gouvernementale à but non lucratif qui a notamment pour but d'assurer la promotion de la famille, des femmes et de l'éducation et de défendre les intérêts des enfants;
 - *Société jordanienne pour l'environnement (JES)* : prend les mesures nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement, l'eau, l'air et les sols et réduire toutes les formes de pollution, notamment la pollution de l'eau et de l'air, la pollution acoustique et la pollution par les déchets solides ainsi que la pollution provoquée par les pesticides, les rayonnements et les agents pathogènes qui risquent de menacer l'environnement;
- e) Maroc :
- *Centre de production des semences pastorales* : collecte, reproduction et distribution de biomatériaux aux fins de la remise en état des terres pastorales;
 - *École nationale forestière d'ingénieurs (ENFI) de Salé* : promotion d'économies dans des zones arides et désertiques;
 - *Centre national de la recherche forestière, Administration des eaux et forêts et de la conservation des sols (AEFCS)* : mise en valeur et conservation des ressources forestières pour lutter contre la dégradation des écosystèmes, en général, et des sols, en particulier;
 - *Institut royal des techniciens de la foresterie de Salé* : activités liées à la foresterie, notamment la lutte contre la désertification;
- f) Norvège :
- *Groupe de coordination sur les terres arides (DCG) en Norvège* : coopération pour le développement dans les pays touchés par la sécheresse; amélioration de la sécurité des moyens d'existence des ménages vulnérables dans les régions marginales sujettes à la sécheresse, en particulier en Afrique; amélioration de la sécurité alimentaire; gestion et mise en valeur durables des ressources naturelles, accès accru à des services communautaires tels que la santé, l'éducation et l'eau potable; renforcement des compétences et des institutions aux niveaux local et régional.

VII. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

9. Les organisations non gouvernementales ci-après ont indiqué les domaines d'activité dans lesquels une coopération pourrait être envisagée :

a) *Commission internationale de l'irrigation et du drainage (CIID)* : contrôle de l'évaporation qui se produit à partir d'une surface d'eau libre ou du sol dans les structures de récupération de l'eau; effets de la sécheresse sur l'agriculture irriguée; sécurité alimentaire et développement durable en Afrique;

b) *Conseil international des unions scientifiques (CIUS)* : recherche sur les systèmes agricoles et les méthodes de gestion des sols dans les zones arides;

c) *Association internationale de la science du sol (AISS)* : recherche, échange d'informations et élaboration d'indicateurs sur les sols des zones arides dans le cadre des travaux de la Commission de l'AISS sur les sols et l'environnement;

d) *Institute for Development Anthropology (IDA)* : activités économiques des femmes dans les sociétés pastorales et agropastorales d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie centrale; aménagement traditionnel de barrages sur les cours d'eau des plaines inondables dans les régions tropicales sèches; foresterie dans les systèmes de pâturage;

e) *Environnement et développement du tiers monde (ENDA)* : connaissances et pratiques traditionnelles dans les domaines de l'agroforesterie rurale, de la gestion foncière et de la lutte contre la dégradation des sols; transfert et promotion de techniques appropriées en matière d'énergie;

f) *Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)* : recherche et échange d'informations concernant la préservation et l'utilisation de la diversité biologique des terres arides, notamment dans le cadre des travaux de la Commission de l'UICN chargée de la gestion des écosystèmes;

g) *Fonds mondial pour la nature (WWF)* : échange d'informations sur les forêts des zones arides et sur les terres humides dans les déserts ou les zones arides ou dans les zones menacées par la désertification.

Annexe

DESCRIPTIFS SUCCINCTS DES ORGANES SCIENTIFIQUES
ET TECHNIQUES PERTINENTS

CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

NOM DES ORGANES/SIGLES :	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA); Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI)
ORGANISATION DE TUTELLE :	Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC)
TEXTES DE BASE :	FCCC, articles 9 (SBSTA) et 10 (SBI); décisions pertinentes de la Conférence des Parties, en particulier la décision 6/CP.1 et tous autres travaux pertinents résultant de l'adoption du Protocole de Kyoto
PRINCIPALES FONCTIONS :	<p>SBSTA : a) assure la liaison entre les évaluations scientifiques et les grandes orientations nécessaires à la FCCC; b) donne des conseils sur les enseignements pratiques à tirer des connaissances relatives aux changements climatiques et à leurs effets, en analysant les incidences des informations scientifiques, techniques et socioéconomiques; c) élabore des directives pour l'établissement des communications nationales et des rapports sur les activités exécutées conjointement ainsi que sur les questions méthodologiques; d) recense les technologies pertinentes et indique les moyens d'en encourager le développement et d'en assurer le transfert; e) donne des avis sur les programmes scientifiques, sur la coopération internationale dans les activités de recherche pertinentes et sur les moyens d'aider les pays en développement à se doter d'une capacité propre</p> <p>SBI : examine les informations qui lui sont soumises, notamment celles qui figurent dans les communications nationales, pour déterminer dans quelle mesure les Parties remplissent leurs engagements et évalue l'effet des mesures qu'elles prennent pour réduire ou limiter les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère</p>
DOMAINES D'ACTIVITÉ POUVANT DONNER LIEU À UNE COOPÉRATION AVEC LE CST :	Stabilisation, dans un délai approprié, des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau empêchant toute perturbation anthropique dangereuse, y compris

des émissions provenant des activités liées à la désertification; mise au point d'indicateurs du changement climatique et détermination de leur signification du point de vue de la désertification et vice versa; coopération en matière d'élaboration, de mise en place et de transfert de technologie; coopération et élaboration de programmes dans les domaines de la recherche scientifique et de l'observation systématique

FICHER D'EXPERTS :

Oui

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

NOM DE L'ORGANE/SIGLE :	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA)
ORGANISATION DE TUTELLE :	Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique
TEXTES DE BASE :	Convention sur la diversité biologique, article 25, et décisions pertinentes de la Conférence des Parties, en particulier la décision IV/16 *, adoptée à sa quatrième réunion tenue du 4 au 15 mai 1998. Cette décision porte sur l'examen du mode de fonctionnement du SBSTTA
PRINCIPALES FONCTIONS :	Fournit des évaluations scientifiques et techniques de la situation en matière de diversité biologique et sur les effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention; repère les technologies et savoir-faire de pointe pertinents, novateurs et efficaces; fournit des avis sur les programmes scientifiques et la coopération internationale en matière de recherche-développement concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique
DOMAINES D'ACTIVITÉ POUVANT DONNER LIEU À UNE COOPÉRATION AVEC LE CST :	Conservation et utilisation durable des éléments de la diversité biologique dans les zones arides; répartition juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques des zones arides; élaboration d'indicateurs de la diversité biologique et évaluation de leur importance du point de vue de la désertification et vice versa; coopération dans le cadre d'activités de recherche-développement liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique dans les zones arides
FICHER D'EXPERTS :	Oui (pour la biodiversité forestière; un fichier pour la biodiversité agricole est en cours d'élaboration)

*/ L'annexe II de cette décision précise la question qui devra faire l'objet d'un examen approfondi par le SBSTTA lors de la cinquième réunion de la Conférence des Parties, à savoir l'exploitation rationnelle des écosystèmes des terres sèches, de la Méditerranée, des zones arides et semi-arides, des herbages et des savanes, y compris le tourisme et l'accès aux ressources génétiques.

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

NOM DE L'ORGANE/SIGLE : Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)

ORGANISATION DE TUTELLE : Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

TEXTE DE BASE : Instrument pour la restructuration du FEM

PRINCIPALES FONCTIONS : Fournit des avis scientifiques et techniques stratégiques objectifs sur les politiques, les stratégies opérationnelles et les programmes du FEM; procède à des examens sélectifs de projets dans certaines circonstances; dialogue avec les organes scientifiques et techniques pertinents, parmi lesquels pourrait figurer le CST de la Convention sur la lutte contre la désertification - dans le cadre d'une interaction complémentaire; donne des conseils au sujet de l'élaboration de critères scientifiques et techniques ainsi que sur les questions scientifiques et techniques relatives aux activités devant bénéficier en priorité d'un financement du FEM

DOMAINES D'ACTIVITÉ POUVANT DONNER LIEU À UNE COOPÉRATION AVEC LE CST : Relations entre les questions relatives à la désertification et à la sécheresse et celles qui concernent les changements climatiques, la diversité biologique et les eaux internationales; choix d'indicateurs pour mesurer l'impact des projets dans ces domaines dans la mesure où ils ont un rapport avec la désertification

FICHER D'EXPERTS : Oui

GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT

NOM DE L'ORGANE/SIGLE : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

ORGANISATIONS DE TUTELLE : Organisation météorologique mondiale (OMM) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

TEXTES DE BASE : Résolutions et décisions du Conseil exécutif de l'OMM et du Conseil d'administration du PNUE

PRINCIPALES FONCTIONS : Procède à une évaluation détaillée, objective, publique et transparente des renseignements scientifiques, techniques et socioéconomiques à prendre en considération pour comprendre le risque d'un changement climatique dû aux activités humaines, les répercussions que ce changement pourrait avoir et les possibilités de s'y adapter et de l'atténuer

DOMAINES D'ACTIVITÉ POUVANT DONNER LIEU À UNE COOPÉRATION AVEC LE CST : Relations réciproques entre la sécheresse et la désertification, d'une part, et les émissions et les puits de gaz à effet de serre, de l'autre, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements

FICHIER D'EXPERTS : Oui

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

NOM DES ORGANES/SIGLES : Commission d'hydrologie (CHy),
Commission de météorologie agricole (CMAg),
Commission de climatologie (CCL)

ORGANISATION DE TUTELLE : Congrès météorologique mondial

TEXTE DE BASE : Convention météorologique mondiale

PRINCIPALES FONCTIONS : La CHy réalise des études sur le bilan hydrologique, procède à des évaluations hydrologiques portant notamment sur le cycle hydrologique global et établit des prévisions hydrologiques; la CMAg met au point des services agrométéorologiques portant notamment sur les aspects météorologiques de la désertification et de la sécheresse; la CCL étudie le climat et ses effets sur les activités humaines, ainsi que l'utilisation des données météorologiques aux fins du développement durable

DOMAINES D'ACTIVITÉ POUVANT
DONNER LIEU À UNE
COOPÉRATION AVEC LE CST : Études du bilan hydrologique; évaluation du cycle hydrologique global et des prévisions hydrologiques; mise au point de services agrométéorologiques; prévention et gestion des situations de sécheresse, et notamment élaboration de plans d'urgence; utilisation de données agrométéorologiques dans les systèmes de sécurité alimentaire; renforcement des moyens d'évaluation et d'observation systématique des données météorologiques; promotion de l'utilisation des données et des informations météorologiques aux fins de l'adoption de mesures préventives destinées à éviter la dégradation des terres; transfert de connaissances et de technologie grâce à une formation dans le domaine de la gestion des situations de sécheresse et de la désertification; activités de recherche-développement concernant les causes et les effets de la sécheresse et de la désertification

FICHER D'EXPERTS : Oui

CONVENTION DE RAMSAR

NOM DE L'ORGANE/SIGLE : Groupe d'études scientifiques et techniques (STRP)

ORGANISATION DE TUTELLE : Conférence des Parties de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention sur les zones humides, Convention de Ramsar)

TEXTES DE BASE : Convention de Ramsar; résolution C.5.5 de la cinquième session de la Conférence des Parties et résolution VI.7 de la sixième session

PRINCIPALES FONCTIONS : Apporte un concours scientifique et technique au Bureau et au Comité permanent et, à travers eux, à la Conférence des Parties (parmi les tâches qui lui sont confiées chaque année, on peut citer les suivantes : définition de priorités pour la mise en oeuvre des procédures de surveillance et évaluation de l'application des directives pour la mise en pratique du principe de l'exploitation rationnelle; évaluation de l'application des directives relatives à la planification de la gestion des sites définis dans la Convention de Ramsar; définition des conditions écologiques et élaboration de principes directeurs pour surveiller leur évolution)

DOMAINES D'ACTIVITÉ POUVANT DONNER LIEU À UNE COOPÉRATION AVEC LE CST : Planification de la gestion des zones humides et des zones arides compte tenu du Plan stratégique de Ramsar pour la période 1997-2002

FICHER D'EXPERTS : Oui

CONVENTION DE BONN

NOM DE L'ORGANE : Conseil scientifique

ORGANISATION DE TUTELLE : Conférence des Parties de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn)

TEXTES DE BASE : Convention de Bonn, article VIII, et résolution 4.5 de la quatrième session de la Conférence des Parties

PRINCIPALES FONCTIONS : Donne à la Conférence des Parties des conseils généraux sur les questions scientifiques et les activités communes approuvées

DOMAINES D'ACTIVITÉ POUVANT
DONNER LIEU À UNE
COOPÉRATION AVEC LE CST : Mesures spécifiques de conservation et de gestion des espèces migratoires dans les zones arides, dans le cadre par exemple d'un accord sur les ongulés du Sahara et du Sahel; sélection et suivi de petits projets pilotes visant à promouvoir l'application de la Convention de Bonn et de la Convention sur la lutte contre la désertification dans des domaines intéressant ces deux conventions; coordination des recherches relatives aux espèces migratoires pour vérifier le degré de conservation des espèces migratoires dans les zones arides

FICHER D'EXPERTS : La Conférence des Parties nomme des experts pour participer aux réunions du Conseil scientifique
